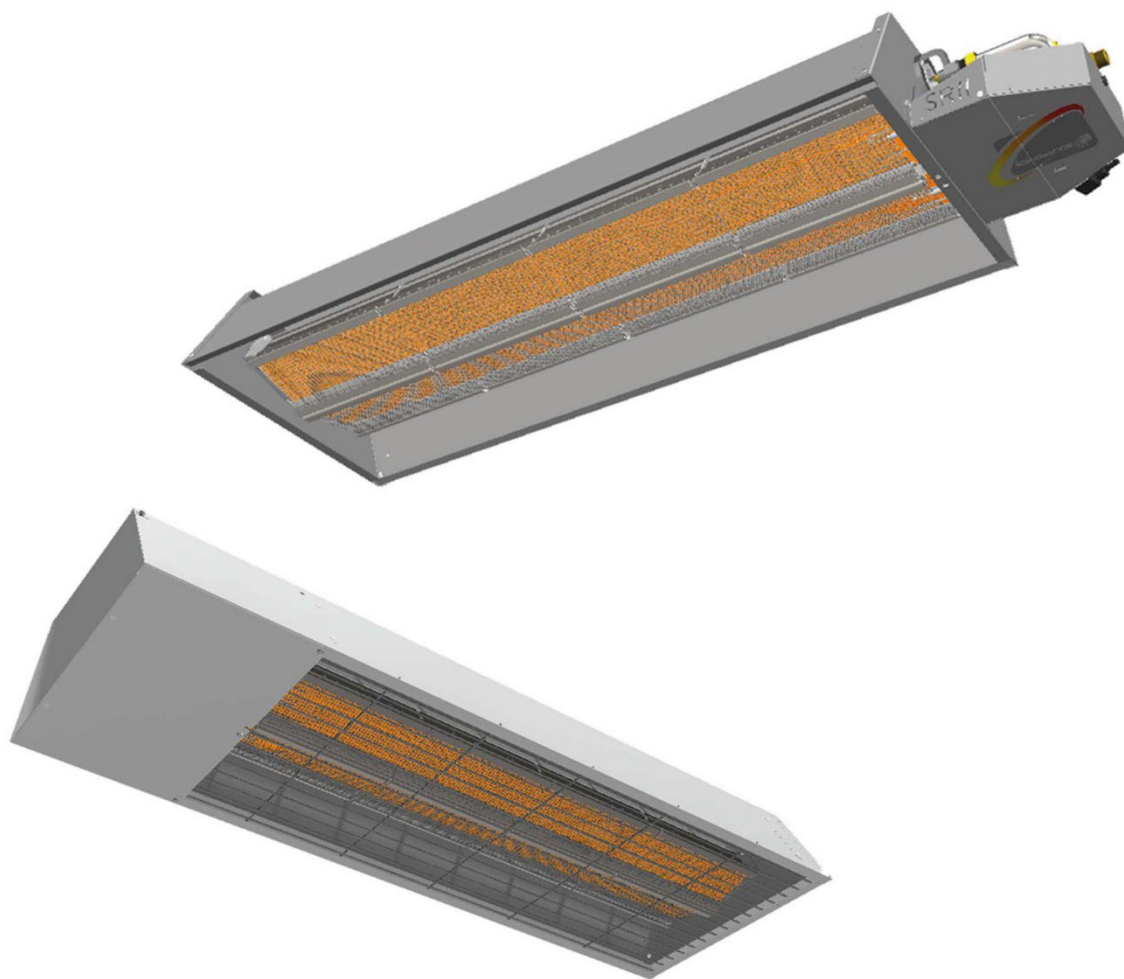


Radiant gaz simple allure

RGIS SA



Pour votre sécurité, lisez attentivement cette notice avant d'utiliser votre ventilateur. Conservez-la soigneusement et consultez-la chaque fois que nécessaire. La responsabilité de S.PLUS ne saurait être engagée en cas de non respect des règles et consignes indiqués ci-après.

Sommaire

1. Introduction.....	4
1.1 Généralités	4
1.1.1 Responsabilité de l'installateur.....	4
1.1.2 Responsabilité de l'utilisateur.....	4
2. Consignes de sécurité et recommandations	5
2.1 Consignes de sécurité.....	5
2.2 Recommandations.....	5
3. Description.....	6
3.1 Principaux composants	7
3.1.1 Version standard.....	7
3.1.2 Version carrossée.....	7
3.2 Ligne de gaz	9
3.3 Cycle de fonctionnement	10
4. Caractéristiques gaz.....	11
5. Cotes d'encombrement et d'interface.....	12
5.1 Version standard, représentée avec le raccord pas du gaz 1/2" mâle du kit flexible	12
5.2 Version carrossée, représentée avec le kit flexible	12
6. Installation de l'appareil	13
6.1 Règles générales.....	13
6.2 Implantation	14
6.2.1 Hauteur d'accrochage recommandée	14
6.2.2 Inclinaison	15
6.2.3 Manutention pour l'accrochage.....	15
6.2.4 Accrochage.....	15
6.2.5 Produit de combustion et ventilation du local.....	16
6.3 Raccordement gaz	16
7. Régulation de température - Raccordement électrique	17
7.1 Régulation de température	17
7.2 Raccordement électrique.....	17
7.2.1 Raccordement	17
7.2.2 Schéma de raccordement interne.....	19
8. Mise en service	21

8.1 Démarrage.....	21
9. Dépannage.....	22
9.1 Dépannage	22
9.2 Pièces de rechange.....	24
10. Entretien.....	25
10.1 Déroulement des opérations	25
10.2 Opérations d'entretien	25
10.2.1 Inspection de la surface radiante	25
10.2.2 Electrodes.....	25
10.2.3 Nettoyage du mélangeur et de l'injecteur.....	26
11. Garantie.....	27
12. Caractéristiques techniques des radiants	28

1. Introduction

Dans cette notice, les avertissements sont utilisés pour attirer l'attention sur des indications particulières. Nous souhaitons ainsi assurer la sécurité de l'utilisateur, éviter tout problème et garantir le bon fonctionnement de l'appareil.

AVERTISSEMENT

Signale un risque de situation dangereuse pouvant entraîner des blessures corporelles et/ou des dégâts matériels

	Signale une information importante.
	Signale un renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.
	Avant l'installation et la mise en service de l'appareil, lire attentivement les notices livrées.

1.1 Généralités

Responsabilité du fabricant

Nos produits sont fabriqués dans le respect des exigences des différentes directives européennes applicables, ils sont de ce fait livrés avec le marquage CE et tous les documents nécessaires.

Ayant le souci de la qualité de nos produits, nous cherchons en permanence à les améliorer. Nous nous réservons donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil.
- Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil.
- Non-respect des instructions d'installation de l'appareil.

1.1.1 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil.

L'installateur doit respecter les consignes suivantes :

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- Réaliser l'installation conformément à la législation et aux normes en vigueur.
- Effectuer la première mise en service et effectuer tous les points de contrôles nécessaires.
- Expliquer l'installation à l'utilisateur.
- Informer l'utilisateur qu'il ne peut de lui-même apporter des modifications à la conception des appareils et à la réalisation de l'installation. La moindre modification (échange, retrait...) de composants de sécurité ou de pièces entraîne systématiquement le retrait pour l'appareil du marquage CE
- Avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien de l'appareil.
- Remettre toutes les notices à l'utilisateur.

1.1.2 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir un fonctionnement optimal de l'appareil, l'utilisateur doit respecter les consignes suivantes :

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- Faire appel à des professionnels qualifiés pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service.
- Se faire expliquer l'installation par l'installateur.
- Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires.

- Conserver les notices en bon état à proximité de l'appareil.

2. Consignes de sécurité et recommandations

2.1 Consignes de sécurité

AVERTISSEMENT

Le radiant est un appareil sous tension et à ce titre il doit être raccordé à la terre de l'installation

- Il est interdit de boucher et/ou réduire les ouvertures d'aération du local d'installation ou de l'appareil,
- Ne jamais obstruer l'évacuation de fumée ou l'aspiration d'air neuf,
- Ne jamais apporter les modifications aux réglages effectués par le professionnel qualifié,
- Ne poser ou accrocher aucun objet sur l'appareil,
- Toute intervention sur l'appareil est interdite avant de l'avoir débranché du réseau électrique et d'avoir coupé l'alimentation en gaz.
- Ne pas modifier le type de gaz utilisé, les réglages de l'appareil, les systèmes de sécurité ou de régulation, dans la mesure où cela pourrait créer des situations dangereuses.

Solliciter un technicien qualifié dans le cas d'un changement de gaz, de pression de gaz ou de modification de tension d'alimentation.

Dans le cas d'une longue période de non fonctionnement, déconnecter l'alimentation électrique de l'appareil. Lors de la remise en fonctionnement, il est conseillé de faire appel à un personnel qualifié. D'une manière générale toutes interventions de réparation ou de maintenance doivent être effectuées exclusivement par un personnel habilité et qualifié.



La souscription d'un contrat d'entretien est fortement recommandée

2.2 Recommandations

Les radiants de la gamme RGIS sont destinés au chauffage de locaux industriels et tertiaires.

La plus grande attention devra donc être apportée lors de leur assemblage, de leur installation et de leur réglage.



Nous préconisons de confier leur mise en service à S.PLUS.

La maintenance des appareils devra être effectuée chaque année, de façon à garantir leur disponibilité, de maintenir leur haut niveau de performance et également leur sécurité de fonctionnement.

AVERTISSEMENT

Seul un professionnel qualifié est autorisé à intervenir sur l'appareil et l'installation.

- La présente notice faisant partie intégrante de l'appareil doit être conservée et toujours accompagner l'appareil, même en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur
- Ne jamais enlever, ni recouvrir les étiquettes et plaquettes signalétiques apposées sur les appareils. Les étiquettes et les plaquettes signalétiques doivent être lisibles pendant toute la durée de vie de l'appareil.
- Installer l'appareil dans un local suffisamment aéré.
- Nous consulter pour toute autre application que celles décrites dans ce document.

AVERTISSEMENT

A NE PAS FAIRE :

Ne pas installer de radiants :

- A l'extérieur
- Dans des locaux présentant un risque d'explosion,
- Dans des locaux contenant des vapeurs de combinaisons chlorées,

- Dans des locaux extrêmement humides (danger électrique).

3. Description

Tout objet à une température supérieure au zéro absolu émet de l'énergie sous forme de rayonnement électromagnétique. Il se propage en ligne droite, peut être réfléchi et se transforme en chaleur au contact des corps. Ce rayonnement est dit infrarouge lorsque les températures d'émission sont de l'ordre de quelques centaines de degrés.

N'échauffant pas l'air, il est donc particulièrement adapté au chauffage des bâtiments :

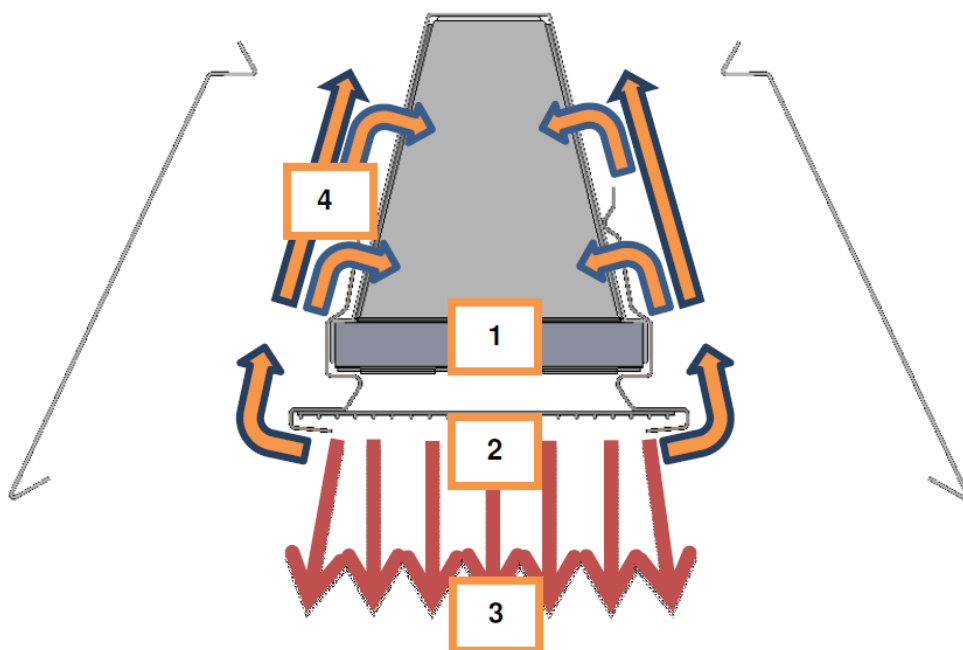
- de grand volume,
- peu ou faiblement isolés,
- à renouvellements d'air importants.

Ou, dans tout type de bâtiment, au chauffage

- intermittent,
- par zones.

Le radiant RGIS constitue un système de chauffage "direct", suspendu, fonctionnant aux gaz naturels ainsi qu'au propane.

Le radiant RGIS est un appareil de production et émission de chaleur par rayonnement infrarouge, non raccordé ; l'air comburant est pris dans l'ambiance et les produits de combustion sont rejetés dans l'ambiance.



Le radiant est caractérisé par la combustion d'un gaz à la surface d'une plaquette céramique alvéolaire. (1)

Une grille en acier réfractaire permet la récupération d'une partie de l'énergie contenue dans les produits de combustion tout en augmentant l'échange thermique entre la flamme et la plaquette. (2)

L'ensemble "grille - plaquette" ainsi chauffé émet alors un rayonnement infrarouge dirigé vers les corps à chauffer par les réflecteurs. (3)

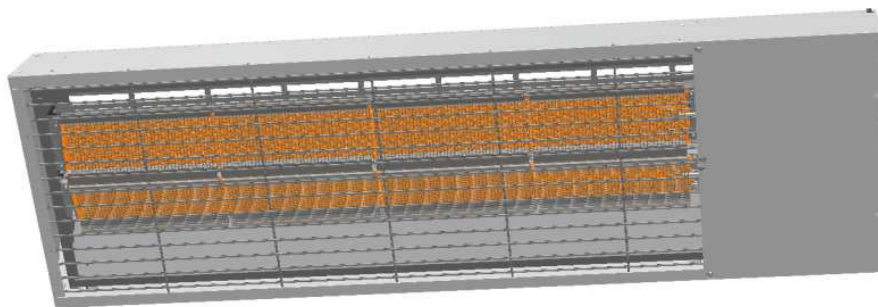
Les produits de combustion finissent leur parcours le long de la chambre de prémélange ce qui augmente les performances de l'appareil par préchauffage du mélange comburant. (4).

Les RGIS sont en fonctionnement une allure (tout ou rien).

Si la demande en chauffage est faible, seul un des deux brûleurs est alimenté, ce qui augmente le confort pour l'utilisateur tout en réduisant la consommation énergétique de l'installation.

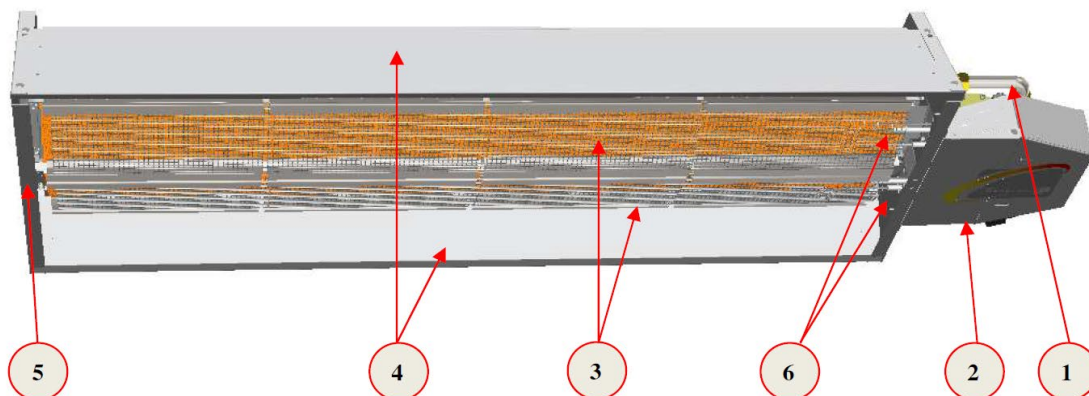
Une version "Lieux de Culte" particulièrement silencieuse est disponible pour l'ensemble des modèles de la gamme.

Une version "Carrossée" propose une solution esthétique de la version normale ou "Lieux de Culte".



3.1 Principaux composants

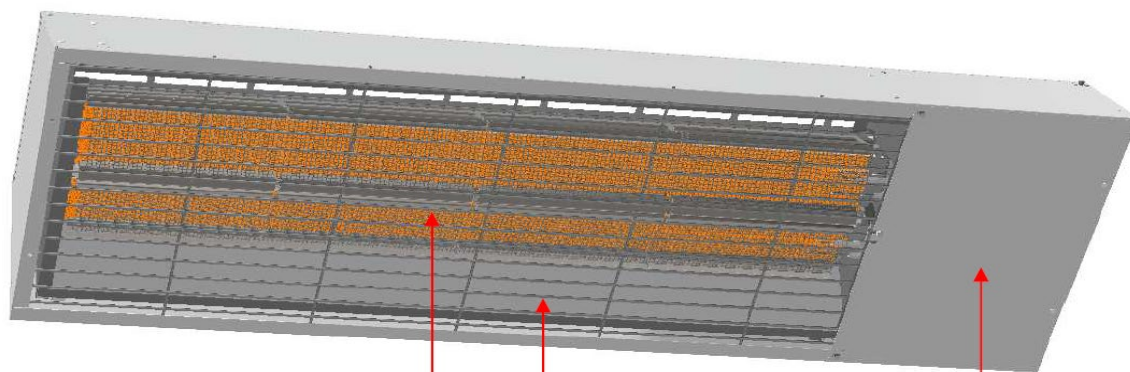
3.1.1 Version standard



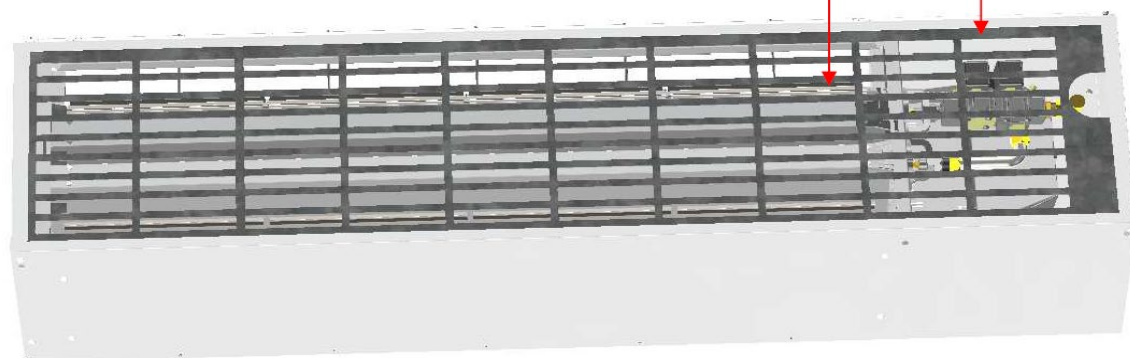
Repère	Désignation	Quantité	Commentaires
1	Ligne de gaz	1	Voir détails ci-dessous
2	Boitier de contrôle et de sécurité	1	
3	Brûleur	1	RGI 97, 128 S
		2	RGI 195, 257 S
4	Réflecteur latéral	2	
5	Réflecteur d'extrémité	1	
6	Platine électrodes	1	RGI 97, 128 S
		2	RGI 195, 257 S

3.1.2 Version carrossée

Vue de dessous

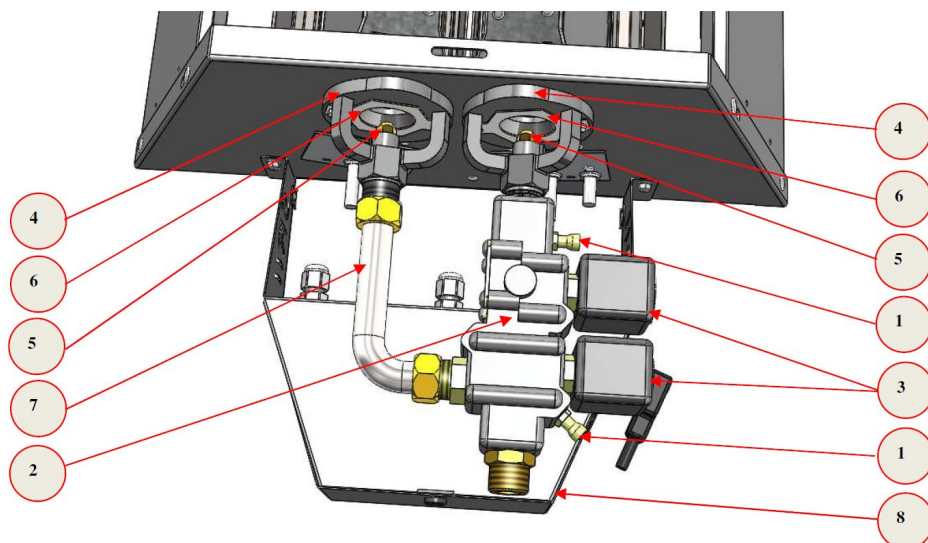


Vue de dessus



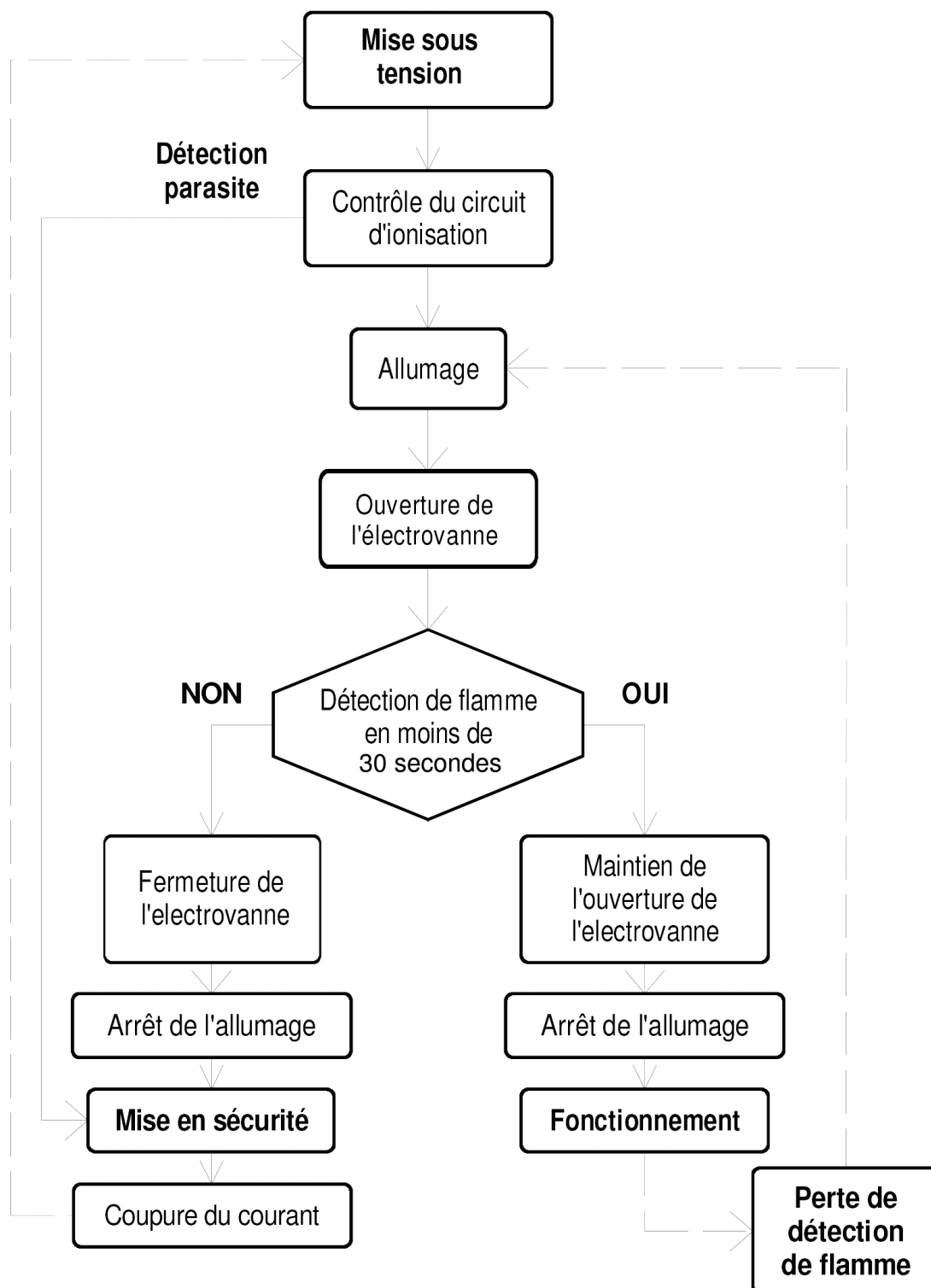
Repère	Désignation	Quantité	Commentaires
1	Radiant RGIS	1	Composition identique à la version standard
2	Habillage	1	Carrossage blanc
3	Grille de protection inférieure	1	
4	Grille de protection supérieure	1	

3.2 Ligne de gaz



Repère	Désignation	Quantité	Commentaires
1	Prise de pression	2	
2	Electrovanne	1 - 2	Aluminium classe A Avec raccord pas du gaz 1/2" mâle du kit flexible
3	Bobine	1	RGI 97, 128, 195, 257 S
4	Bague convergente	1	RGI 97, 128 S
		2	RGI 195, 257 S
5	Injecteur	1	RGI 97, 128 S
		2	RGI 195, 257 S
6	Diaphragme	1	RGI 97, 128 S
		2	RGI 195, 257 S
7	Alimentation 2 ^e brûleur	1	RGI 195, 257 S uniquement
8	Boîtier de contrôle et de Sécurité	1	Accès par capot pivotant

3.3 Cycle de fonctionnement



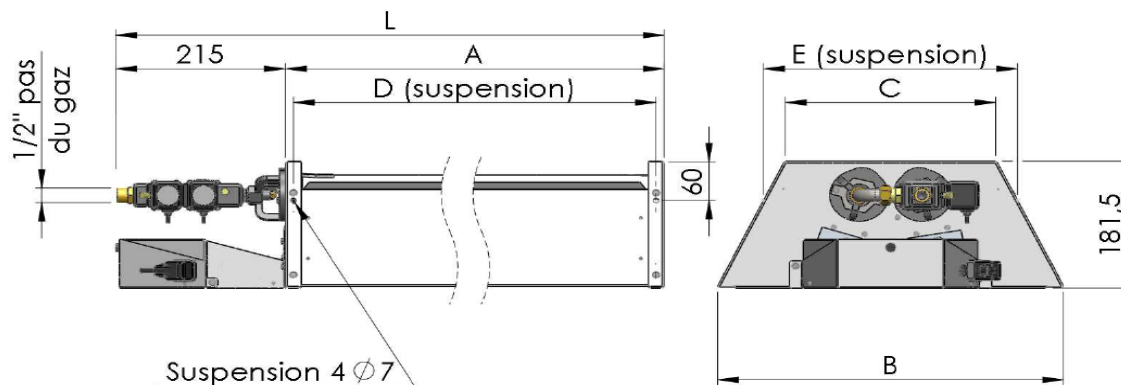
4. Caractéristiques gaz

Modèle	Gaz	Pression d'alimentation (mbar)	Injecteur		Diaphragme		Débit calorifique (kW PCI)	Débit gaz (15°C et 1013.25 hPa)
			Nb	(mm)	Nb	(mm)		
RGI 62 S	G25	25	1	1,90	1	26	6,2	0,76 m3/h
	G20	20	1	1,85	1	32		0,66 m3/h
RGI 97 S	G25	25	1	2,40	1	28	9,75	1,20 m3/h
	G20	20	1	2,35	1	32		1,03 m3/h
	G31	37	1	1,55	1	32		0,76 kg/h
RGI 128 S	G25	25	1	2,80	1	32	12,8	1,57 m3/h
	G20	20	1	2,70	-	-		1,36 m3/h
	G31	37	1	1,75	-	-		1 kg/h
RGI 195 S	G25	25	2	2,40	2	28	19,5	2,40 m3/h
	G20	20	2	2,35	2	32		2,06 m3/h
	G31	37	2	1,55	2	32		1,52 kg/h
RGI 257 S	G25	25	2	2,80	2	32	25,7	3,16 m3/h
	G20	20	2	2,70	-	-		2,72 m3/h
	G31	37	2	1,80	-	-		2,00 kg/h
Raccordement gaz					1/2" pas du gaz femelle cylindrique			
Raccordement électrique					230V 1N ~ 50Hz			
Consommation électrique					15 VA pour tous les modèles			

Raccordement gaz					1/2" pas du gaz femelle cylindrique			
Raccordement électrique					230V 1N ~ 50Hz			
Consommation électrique					15 VA pour tous les modèles			

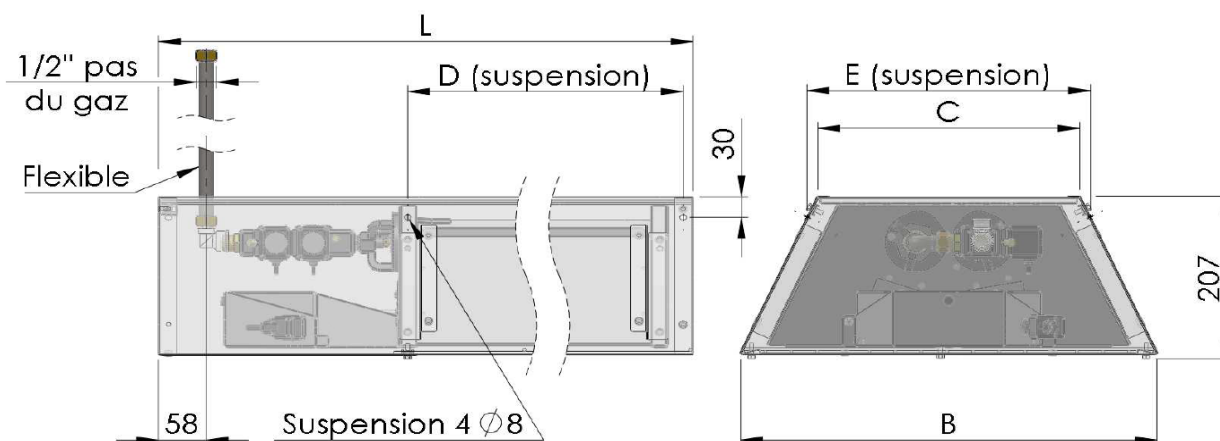
5. Cotes d'encombrement et d'interface

5.1 Version standard, représentée avec le raccord pas du gaz 1/2" mâle du kit flexible



MODELE	L mm	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	Poids kg
RGI 62 S	813	598	315	150	578	200	11
RGI 97 S	1082	867			847		13
RGI 128 S	1349	1134			1114		15
RGI 195 S	1082	867	435	270	847	320	18,5
RGI 257 S	1349	1134			1114		22

5.2 Version carrossée, représentée avec le kit flexible



MODELE	L mm	B mm	C mm	D mm	E mm	Poids kg
RGI 62 S	918	380	195	606	220	16
RGI 97 S	1187			875		20
RGI 128 S	1454			1142		23
RGI 195 S	1187	500	315	875	340	27
RGI 257 S	1454			1142		32

6. Installation de l'appareil



L'installation des appareils à gaz doit être faite par du personnel qualifié et habilité, elle est conditionnée par les caractéristiques des locaux, en volume, en emplacement et en équipement de conduit d'évacuation ou de dispositif de ventilation dont ces locaux disposent ou peuvent être munis.

Contenu de la livraison :

- 1 carton à compartiments comprenant :
- 1 radiant
- 1 sachet contenant 4 crochets et 4 ressorts
- 1 connecteur carré avec câble surmoulé pour l'alimentation électrique
- 1 exemplaire papier de la présente notice

Réception – Stockage

Il est indispensable de vérifier l'état du matériel livré (même si l'emballage est intact) et sa conformité par rapport à la commande.

En cas de dommages ou de pièces manquantes, vous devez reporter les observations sur le récépissé du transporteur de la façon la plus précise possible, la mention « sous réserve de déballage » est sans valeur juridique, puis confirmer ces réserves par lettre recommandée sous 48h au transporteur. Il est de la responsabilité de l'acheteur de contrôler la marchandise livrée, aucun recours ne sera possible si cette procédure n'est pas respectée.

Entreposer le matériel dans un local propre, sec, à l'abri des chocs, des vibrations, des écarts de température et dans une ambiance d'hygrométrie inférieure à 90%.

Manutention

Procéder au déballage de l'appareil en utilisant les équipements de protection qui s'imposent. La manutention doit être effectuée par une personne équipée du matériel adéquat.

6.1 Règles générales

Les radiants RGIS sont installés directement dans le local à chauffer.

Cette installation est soumise aux règles nationales en matière de sécurité en fonction du type de combustible utilisé et du pays d'installation. En cas de doute, se renseigner auprès des organismes de contrôle et sécurité.

Aération :

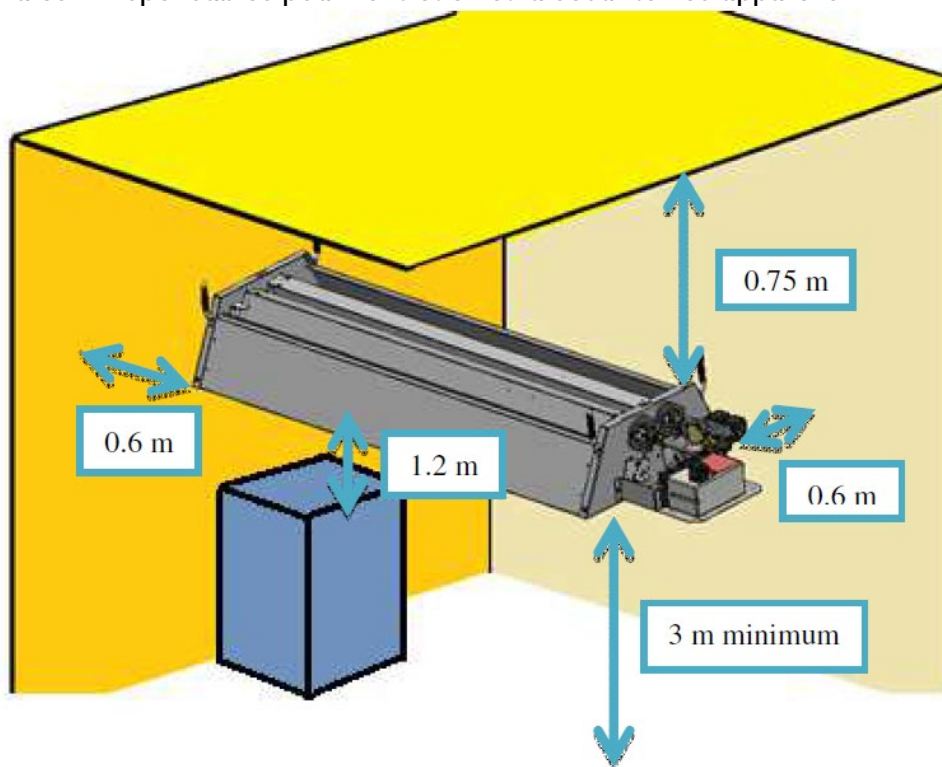
Les locaux recevant un appareil fonctionnant au gaz doivent être pourvus d'une aération permanente conformément aux règles en vigueur dans le pays d'installation.

Raccordement gaz :

Avant d'installer l'appareil, il est nécessaire de vérifier que les conditions de distribution locales (type de gaz, pression) sont compatibles avec le réglage de l'appareil à installer.

AVERTISSEMENT

Distances minimales indispensables pour l'entretien et la sécurité des appareils :



En cas d'installation au-dessus d'un pont roulant ou de tout autre matériel susceptible de séjourner à moins d'un mètre de l'appareil, contactez-nous.

6.2 Implantation

La puissance, le nombre, la hauteur et la position de montage du radiant RGIS doivent être correctement adaptés aux besoins de l'installation.

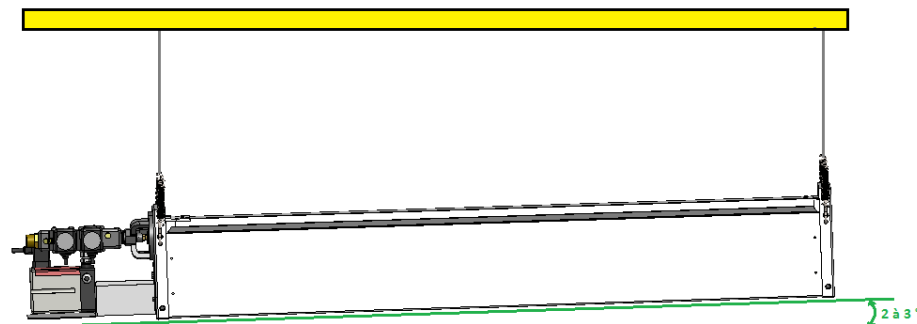
6.2.1 Hauteur d'accrochage recommandée

	RGI 62 S	RGI 97 S	RGI 128 S	RGI 195 S	RGI 257 S
Hauteur minimum conseillée	4 m	4 m	5 m	6 m	7 m
Hauteur maximum conseillée	5 m	5 m	6 m	7 m	9 m

6.2.2 Inclinaison

Le radiant gaz RGIS doit être monté à l'horizontal.

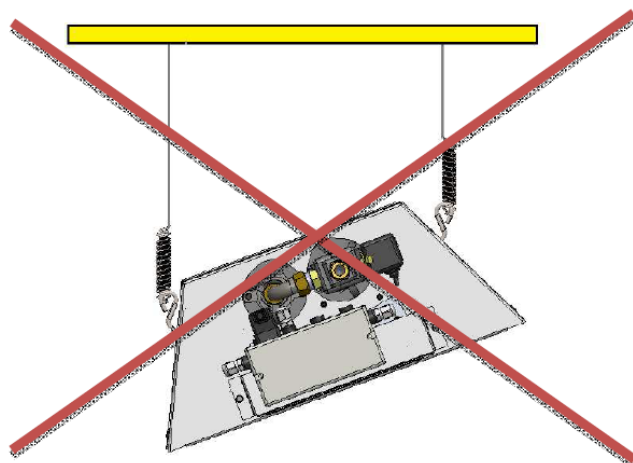
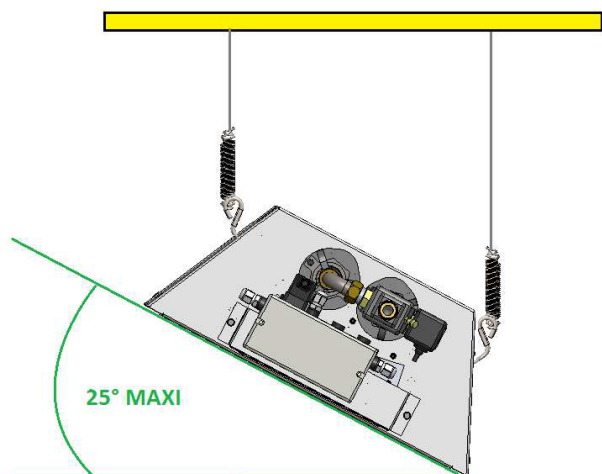
Toutefois, pour faciliter le montage une pente de 2 à 3° est admise en plaçant la vanne gaz du côté le plus bas.



AVERTISSEMENT

Pour le montage en position inclinée : respecter une inclinaison maximale de 25°.

Le brûleur est situé à gauche lorsque l'on regarde côté ligne gaz.



6.2.3 Manutention pour l'accrochage

Lever sur une nacelle élévatrice adaptée.

Dans tous les cas prendre garde à ne pas endommager les réflecteurs.

6.2.4 Accrochage

Avant de fixer les appareils, il convient de s'assurer de la résistance du support.

D'une manière générale, les suspensions doivent être souples (chaines, filins ou câbles en acier...). Si le bâtiment est équipé d'un pont roulant et/ou soumis à d'importantes vibrations l'usage de chaines est fortement recommandé.

Les longueurs des suspensions ne doivent pas être inférieures à 0,9 m.

Les RGIS sont livrés avec des ressorts de suspension, il est impératif de les utiliser afin d'éviter toutes vibrations, parasites dues à d'éventuels ponts roulants et pouvant nuire au bon fonctionnement de l'appareil.

Etape 1 :

- Procéder à un essai de résistance préalable

Etape 2 :

- Fixer l'appareil en 4 points
- Régler l'inclinaison de l'appareil

6.2.5 Produit de combustion et ventilation du local

Les radiants gaz RGIS rejettent leurs produits de combustion à l'intérieur du local.

Bien que la combustion du RGIS soit particulièrement hygiénique, la réglementation impose un renouvellement d'air à respecter pour pouvoir faire fonctionner les radiants.

La norme NF EN13410 et le règlement de sécurité contre l'incendie - Article GZ 21 - imposent un renouvellement d'air de 10 m³/h par kW de puissance calorifique installée, auquel il faut ajouter le renouvellement d'air lié à la respiration humaine fixé par le Règlement Sanitaire Départemental.

6.3 Raccordement gaz

En premier lieu, il convient de vérifier que l'appareil que vous avez reçu est conforme à la nature du gaz distribué. Pour cela, vous devez vous reporter aux indications mentionnées sur la plaque signalétique du radiant gaz.

L'alimentation en gaz doit être appropriée à la puissance du radiant et être munie de tous les dispositifs de sécurité et de contrôle prévus par les normes en vigueur.

Une étude précise devra être effectuée sur les diamètres des canalisations en fonction de la nature, du débit gaz et de la longueur des canalisations. Il convient de s'assurer que les pertes de charges des canalisations ne dépassent pas 5 % de la pression d'alimentation.

Les raccordements gaz doivent s'effectuer conformément aux prescriptions relatives aux installations intérieures quel que soit le type de gaz, par du personnel qualifié détenteur des agréments nécessaires. Avant toute mise en service, s'assurer que la ligne gaz soit étanche et nettoyer les divers résidus provoqués par la mise en œuvre.

AVERTISSEMENT

Les canalisations d'alimentation en gaz, le détendeur ou le flexible ne doivent en aucun cas cheminer au-dessus de l'appareil, une distance minimale de 75 cm doit être respectée.

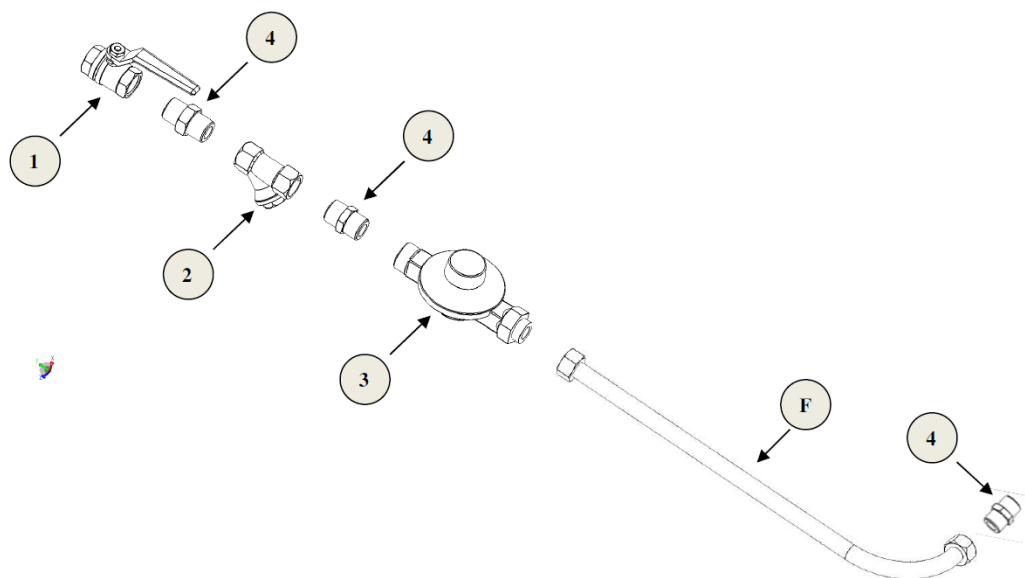
AVERTISSEMENT

Avant l'ouverture du réseau gaz, contrôler l'étanchéité jusqu'à l'électrovanne du tube radiant

Le raccordement de l'appareil au réseau par un flexible est également obligatoire pour :

- faciliter le montage/démontage,
- éviter la transmission de contraintes mécaniques.

Le montage du flexible se fait par serrage à la main suivi d'un serrage à la clé d'un quart de tour maximum.



(1) Vanne quart de tour gaz - (2) Filtre gaz - (3) Détendeur gaz
(F) Flexible – (4) Raccord mâle/mâle 1/2"

Exemple de raccordement gaz

7. Régulation de température - Raccordement électrique

7.1 Régulation de température

La température de confort des appareils radiants est mesurée par une sonde à boule noire, qui détermine la température résultante entre la température de l'air et le rayonnement émis par les appareils.

S.PLUS a développé une gamme de régulation spécifique.

Ces équipements sont livrés câblés et avec leur schéma électrique

On prévoira :

- 1 sonde à boule noire par zone
- 1 câble blindé 2 x 1² par zone pour relier la sonde à la régulation

Outre le respect des notices lors de l'installation d'un ensemble de régulation, il convient de :

- positionner la sonde à hauteur d'homme dans une zone non soumise aux courants d'air et recevant un rayonnement de façon homogène.
- fixer la sonde en l'isolant thermiquement du mur, lorsque ce support est retenu. Le mur émet un rayonnement froid, contrariant la bonne mesure de la sonde.

7.2 Raccordement électrique

7.2.1 Raccordement

- Vérifier l'alimentation électrique disponible : 230V 50Hz, neutre non impédant (c'est-à-dire tension nulle entre neutre et terre). Le cas échéant un transformateur d'isolement devra être installé.
- Nombre de conducteurs
 - L'alimentation de chaque circuit doit comporter :
 - deux conducteurs actifs et un conducteur de protection de même section
- Couleur des conducteurs

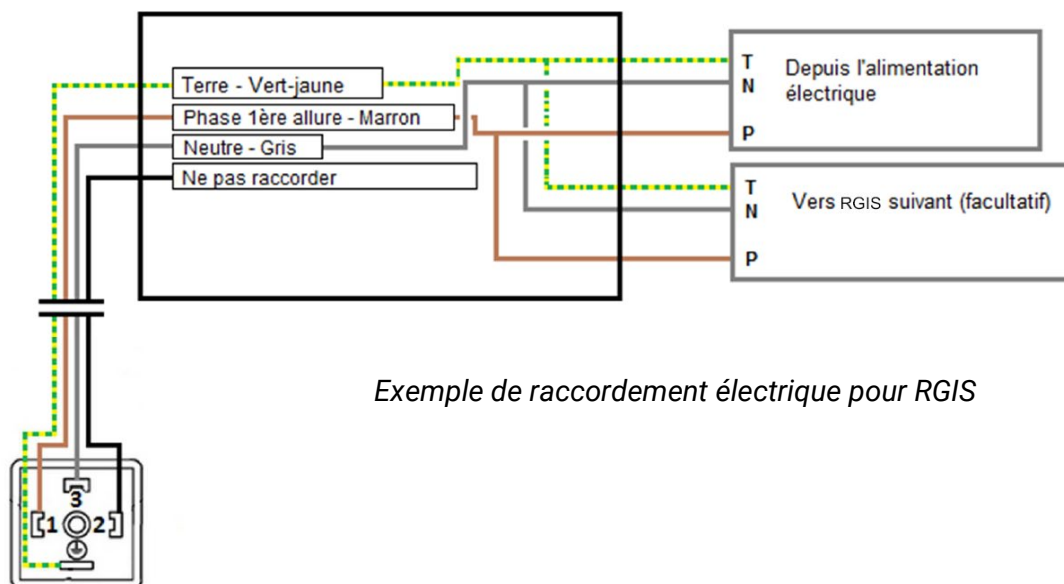
Phase : toutes couleurs sauf blanc-gris, bleu clair, vert, jaune, et bicolore vert-jaune.

Neutre : bleu clair.

Protection (terre) : bicolore vert-jaune.

- Connexion électrique

Le RGIS doit être raccordé au réseau par l'intermédiaire du connecteur et du câble (livré avec l'appareil). Il est impératif de respecter le câblage de ce connecteur conformément au schéma ci-dessous.



Exemple de raccordement électrique pour RGIS

Vue de l'intérieur de
l'embase du connecteur

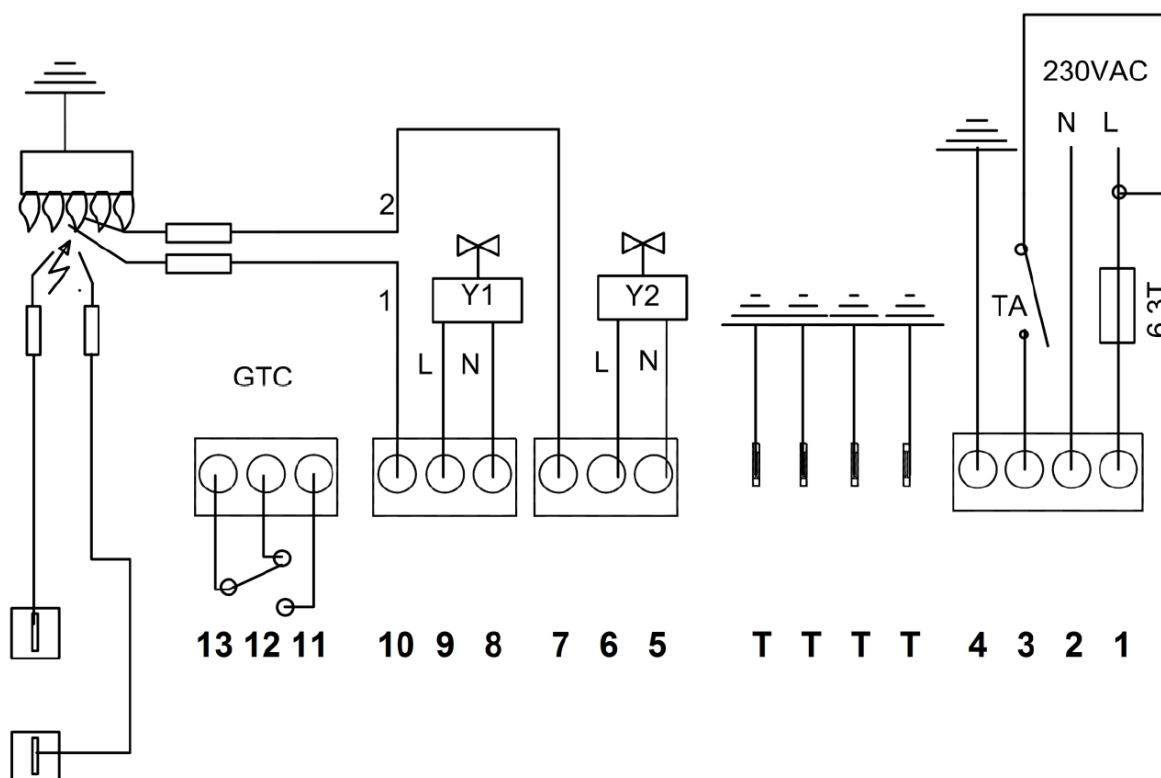
AVERTISSEMENT

- 1) Compte tenu de la consommation maximale au cours de l'allumage, une section par conducteur de 1,5 mm² suffit à alimenter 30 appareils.
- 2) Les câbles ne doivent en aucun cas passer au-dessus de l'appareil. S'ils doivent longer celui-ci, la distance ne doit pas être inférieure à 0,50m.
- 3) Les descentes vers les appareils doivent être impérativement réalisées en câble souple avec conducteurs de 0,75 mm².

- Option report de défaut

Les radiants RGIS sont disponibles en option avec un report de défaut pour GTC. Cette option permet de signaler la présence de défaut sur un appareil à la régulation par le biais d'un contact sec NO ou NF.

Le câblage de cette option se fait directement sur les broches de la carte de contrôle du radiant gaz RGIS représentées 11, 12 et 13 sur le schéma suivant (7.2.2).

7.2.2 Schéma de raccordement interne


Borne	Désignation	Couleur du fil interne	Modèle concerné
1	Alimentation électrique : phase (première allure)	Marron	Tous
2	Alimentation électrique : neutre	Bleu	Tous
T	Distribution de la terre	Vert/jaune	Tous
7	Electrode d'ionisation - 2 ^{ème} allure	Rouge	RGIS 195 et 257
8	Electrovanne - 1 ^{ère} allure - Neutre	Bleu	Tous
9	Electrovanne - 1 ^{ère} allure - Phase	Marron	Tous
10	Electrode d'ionisation - 1 ^{ère} allure	Rouge	Tous
11	Report de défaut : NO	Câblé par l'utilisateur	En option sur tous les modèles
12	Report de défaut : NF	Câblé par l'utilisateur	En option sur tous les modèles
13	Report de défaut : Commun	Câblé par l'utilisateur	En option sur tous les modèles
Bornier HT	Electrode d'allumage allure 1 et 2	Noir	RGI 62, 97 et 128 S (1 électrode) RGI 195 et 257 S (2 électrodes)

8. Mise en service

8.1 Démarrage

1- Avant d'effectuer la mise en service et la mise sous tension du radiant RGIS, contrôlez que les différents raccordements ont bien été effectués comme défini précédemment :

- § « Raccordement gaz »
- § « Raccordement électrique »

Contrôler également :

- Que les distances autour du RGIS sont respectées
- Que tous les raccordements électriques des composants sont effectués
- Que le raccordement à la terre est effectif

2- Vérifier la tension d'alimentation aux bornes du RGIS. La valeur de la tension doit être située entre 210 V et 230 V (courant alternatif).

3- Vérifier que le type de gaz et la pression d'alimentation correspondent bien à l'appareil. Vérifier que la vanne gaz générale est bien ouverte, purger la canalisation de gaz. Ouvrir le robinet de barrage situé en amont de chaque appareil.

4- Vérifier sur le régulateur de température qu'aucun capteur n'est en défaut

5- Mettre en service les radiants RGIS.

- Sur la régulation, augmenter la consigne de température à une valeur supérieure de plus de 1°C à la température de la pièce, puis passer en mode automatique

6 - Paramétrer le régulateur (se reporter à sa notice spécifique)

9. Dépannage

9.1 Dépannage

En cas de problème, toujours vérifier que les conditions préalables au bon fonctionnement du § « Démarrage » sont remplies. Si le boîtier de contrôle est en sécurité, réarmer.

AVERTISSEMENT

Toutes interventions électriques ou mécaniques doivent s'effectuer lorsque l'alimentation électrique est coupée et l'alimentation en gaz fermée.

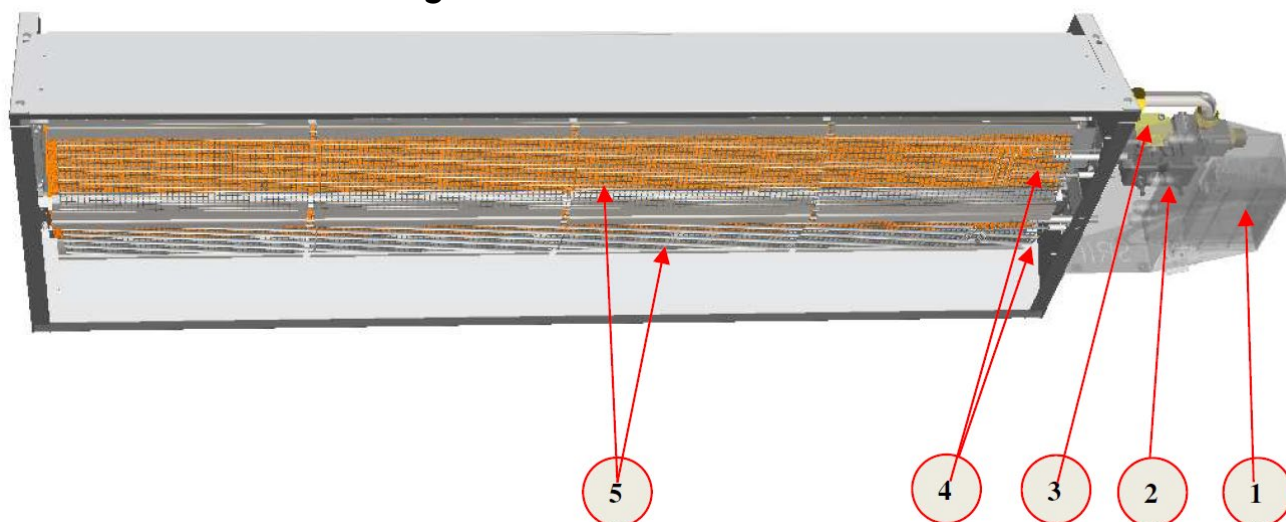
Symptômes		Causes possibles	Remèdes
Dispositif d'allumage et contrôle de flamme	Brûleur		
	Ne s'allume pas à la première tentative	- Robinet d'isolement de gaz fermé	- Ouvrir le robinet
		- Canalisation de gaz mal purgée	- Purger la canalisation
Le Cycle d'allumage s'effectue normalement avec étincelles H.T. entre l'électrode d'allumage et la masse	Ne s'allume toujours pas après plusieurs tentatives d'allumage	- Filtre à l'entrée du détendeur bouché - Injecteur bouché ou partiellement bouché	- Nettoyer le filtre - Nettoyer l'injecteur
		- Injecteur non adapté - Electrodes d'allumage trop écartées	- Changer l'injecteur - Régler l'écartement
		- Electrovanne coincée en position fermée	- Changer l'électrovanne

Symptômes		Causes possibles	Remèdes
Dispositif d'allumage et contrôle de flamme	Brûleur		
		- Injecteur non adapté	- Changer l'injecteur
		- Electrode d'ionisation mal positionnée par rapport au brûleur ou à la masse	- Repositionner l'électrode
Le Cycle d'allumage s'effectue normalement avec étincelles H.T. entre l'électrode d'allumage et la masse	Le brûleur s'allume mais s'éteint dans les 4 secondes qui suivent l'allumage	- Mauvaise masse au boîtier de sécurité - Boîtier de contrôle défectueux (contrôle d'ionisation trop faible)	- Nettoyer le contact - Remplacer le boîtier de contrôle
		- Inversion phase- neutre	- Raccorder correctement
		- Neutre impédant	- Placer un transformateur d'isolement
		- Pas d'alimentation électrique	- Vérifier l'arrivée du secteur
		- Fusible fondu	- Remplacer le fusible après avoir trouvé la cause
Il n'y a pas d'étincelles haute-tension entre l'électrode d'allumage et la masse		- Electrodes d'allumage trop écartées - Electrodes d'allumage encrassées	- Régler l'écartement - Nettoyer à l'aide d'un solvant
		- Céramique d'électrode fissurée	- Changer l'électrode
		- Mauvaise connexion du fil H.T. ou mauvaise masse	- Refaire correctement les connexions
		- Boîtier d'allumage défectueux	- Changer celui-ci

AVERTISSEMENT

Attention seules les pièces d'origine du constructeur permettent de maintenir la sécurité du produit et des personnes. L'utilisation de pièces autres que celles d'origine engage la responsabilité de la personne et annule la garantie sur le produit.

9.2 Pièces de rechange



N°	Désignation
1	Boîtier de contrôle et de sécurité 1 allure (RGI 62, 97 et 128 S) sans GTC
	Boîtier de contrôle et de sécurité 1 allure (RGI 62, 97 et 128 S) avec GTC
	Boîtier de contrôle et de sécurité 1 allure (RGI 195 et 257 S) avec GTC
2	Bobine d'électrovanne
3	Electrovanne complète 1 allure pour RGI 62, 97 et 128 S
	Electrovanne complète 1 allure pour RGI 195 et 257 S
4	Platine d'électrodes
5	Kit brûleur pour RGI 62 S
	Kit brûleur pour RGI 62, 195 S
	Kit brûleur pour RGI 128, 257 S
	Kit brûleur lieux de culte pour RGI 62 S
	Kit brûleur lieux de culte pour RGI 97, 195 S
	Kit brûleur lieux de culte pour RGI 128, 257 S

AVERTISSEMENT

Il est nécessaire de nous consulter avant de remplacer toute autre pièce de l'appareil.

10. Entretien

Une utilisation et un entretien correct et régulier, au moins une fois par an, déterminent un fonctionnement rationnel et efficace, une consommation minimum ainsi qu'une longévité importante.

AVERTISSEMENT

L'entretien doit être effectué appareil froid, alimentations gaz et électrique coupées.
Ces interventions ne peuvent être réalisées que par un professionnel qualifié.

10.1 Déroulement des opérations

- Inspecter la surface radiante
- Couper l'alimentation électrique et gaz
- Nettoyer le filtre gaz
- Nettoyer l'injecteur, le mélangeur, les électrodes
- Remonter et rebrancher l'alimentation électrique et gaz
- Vérifier l'étanchéité du circuit gaz
- Vérifier le dispositif d'allumage et de contrôle.

10.2 Opérations d'entretien

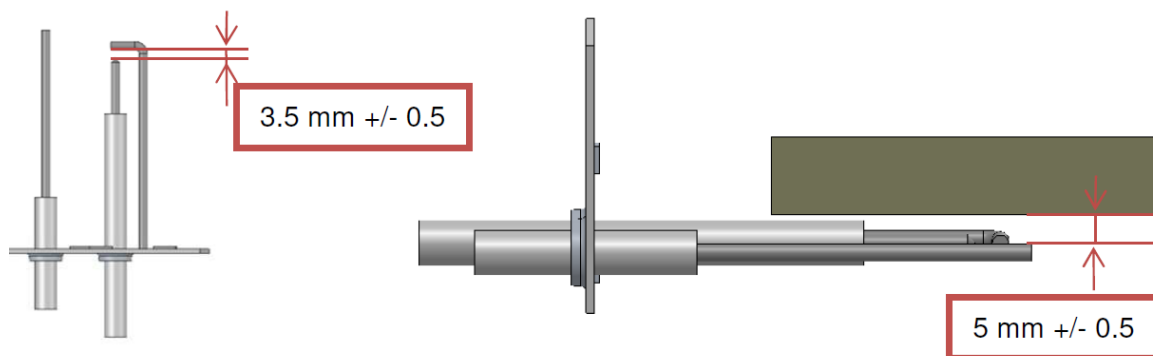
10.2.1 Inspection de la surface radiante

En cas de problème d'étanchéité ou de fissure d'une plaquette, remplacer le brûleur.

10.2.2 Electrodes

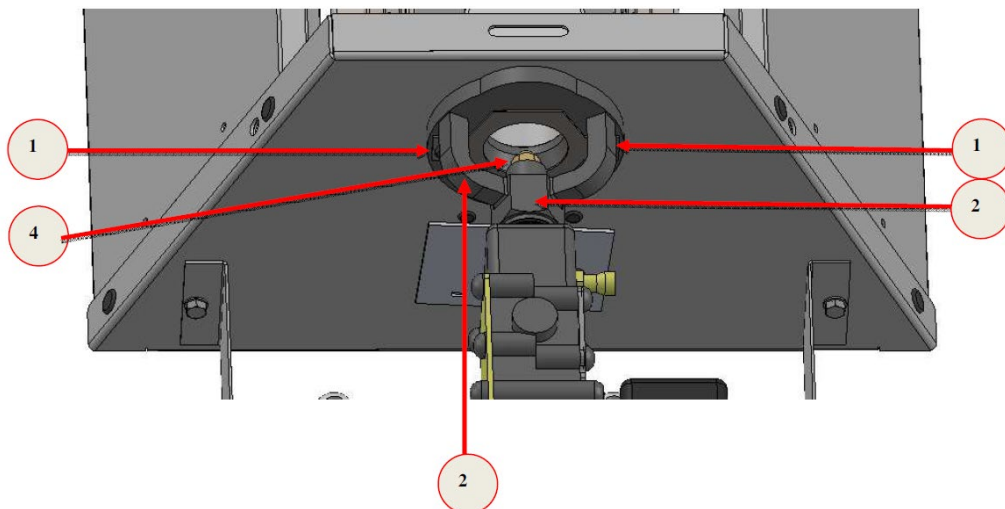
Une seule vis maintient la plaque support électrode.

Déposer, nettoyer (brosse métallique), vérifier l'écartement des électrodes d'allumage, remonter et vérifier le réglage de position.

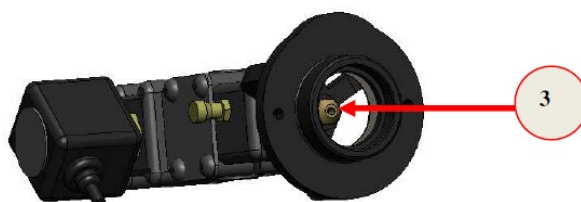


10.2.3 Nettoyage du mélangeur et de l'injecteur

- Enlever les écrous (1)
- Débloquer et tirer le venturi (2)

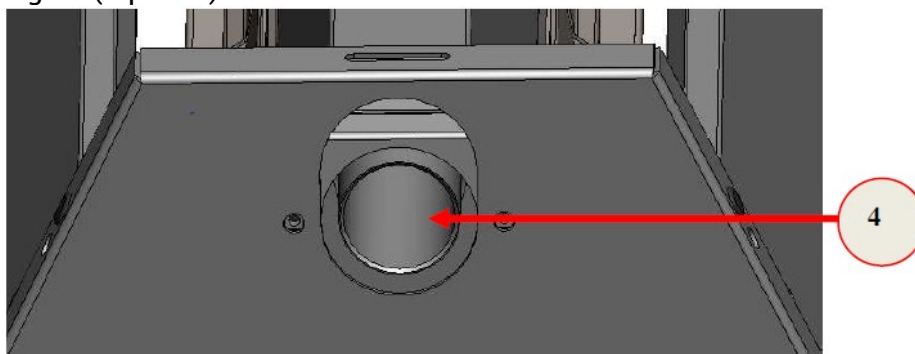


- Dévisser l'injecteur (3)



Tremper l'injecteur dans du solvant et le souffler à l'air comprimé. Ne jamais utiliser de fil métallique.

- Nettoyer le mélangeur (repère 4)



Lors du remontage, veiller à l'étanchéité de l'injecteur dans le porte-injecteur. L'utilisation de pâte d'étanchéité ou de téflon est proscrite.

11. Garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication.

La responsabilité de S.PLUS ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié).

S.PLUS ne saurait en particulier être tenu pour responsable des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales,
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation,
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier l'entretien régulier des appareils,
- aux règles de l'art.

La garantie S.PLUS est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme ou de l'utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les droits établis par la directive européenne 1999/44/CEE restent valables.

12. Caractéristiques techniques des radiants

Référence(s) du modèle : RGI 62 S								
Type de chauffage : Radiant gaz								
Combustible	Combustible				Emissions dues au chauffage des locaux(*)			
					NOx			
Sélectionner le type de combustible	Gazeux	G20/G25			18 mg/kWh à l'entrée(PCS)			
Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible privilégié uniquement								
Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité		Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique					Rendement utile(PCS)- Dispositifs de chauffage décentralisés à radiants uniquement (**)			
Puissance thermique nominale	Pnom	5,9	kW		Rendement utile à la puissance thermique nominale	ηth, nom	85,6	%
Puissance thermique minimale	Pmin	(n.d)	kW		Rendement utile à la puissance thermique minimale	ηth,min	(n.d)	%
Puissance thermique minimale (en pourcentage de la puissance thermique nominale)	..	(n.d)	%					
Puissance thermique nominale du système à radiants (le cas échéant)	P système	(n.d)	kW					
Puissance thermique nominale du radiant (le cas échéant)	P heater	(n.d)	kW		Rendement utile de l'unité à tube radiant à la puissance thermique minimale(le cas échéant)	ηi	(n.d)	%
(Répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	kW		(répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	%
Nombre d'unités à radiant identiques	n	(n.d)	(-)					
Facteur de rayonnement					Pertes de l'enveloppe			
Facteur de rayonnement à la puissance thermique nominale	RFnom	67	(-)		Classe de l'isolation de l'enveloppe	U	(n.d)	W/(m²K)
Facteur de rayonnement à la puissance thermique minimale	RFmin	(n,d)	(-)		Coefficient de pertes de l'enveloppe	F env	(n.d)	%
Facteur de rayonnement de l'unité à radiant à la puissance thermique nominale	RFi	(n.d)	(-)		Générateur de chaleur à installer en dehors de la zone chauffée		non	
(répéter si plusieurs unités)	..							

Consommation d'électricité auxiliaire				Type de contrôle de la puissance thermique (sélectionner un seul type)		
A la puissance thermique nominale	el max	0,015	kW	Un seul palier	oui	
A la puissance thermique minimale	el min	0,015	kW	Deux paliers	non	
En mode veille	el SB	(n.d)	kW	Modulant	non	
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente						
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	P pilot	(n.d)	kW			
Coordonnées de contact	SPLUS - 8 rue du Paquier - 21600 Longvic France 03 80 55 51 13 - info@splus.fr					
(*) NOx = oxydes d'azote (**) Pour les dispositifs de chauffage décentralisés à radiant lumineux, le rendement thermique pondéré est par défaut de 85,6%						

Référence(s) du modèle : RGI 97 S								
Type de chauffage : Radiant gaz								
Combustible	Combustible				Emissions dues au chauffage des locaux(*)			
					NOx			
Sélectionner le type de combustible	Gazeux	G20/G25/G31			18 mg/kWh à l'entrée(PCS)			
Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible privilégié uniquement								
Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité		Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique					Rendement utile(PCS)- Dispositifs de chauffage décentralisés à radiants uniquement (**)			
Puissance thermique nominale	Pnom	9,3	kW		Rendement utile à la puissance thermique nominale	ηth, nom	85,6	%
Puissance thermique minimale	Pmin	(n.d)	kW		Rendement utile à la puissance thermique minimale	ηth,min	(n.d)	%
Puissance thermique minimale (en pourcentage de la puissance thermique nominale)	..	(n.d)	%					
Puissance thermique nominale du système à tubes radiants (le cas échéant)	P système	(n.d)	kW					
Puissance thermique nominale de l'unité à radiant (le cas échéant)	P heater	(n.d)	kW		Rendement utile de l'unité à tube radiant à la puissance thermique minimale(le cas échéant)	ηi	(n.d)	%
(Répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	kW		(répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	%
Nombre de radiant identiques	n	(n.d)	(-)					
Facteur de rayonnement					Pertes de l'enveloppe			
Facteur de rayonnement à la puissance thermique nominale	RFnom	67	(-)		Classe de l'isolation de l'enveloppe	U	(n.d)	W/(m²K)
Facteur de rayonnement à la puissance thermique minimale	RFmin	(n.d)	(-)		Coefficient de pertes de l'enveloppe	F env	(n.d)	%
Facteur de rayonnement de l'unité à tube radiant à la puissance thermique nominale	RFi	(n.d)	(-)		Générateur de chaleur à installer en dehors de la zone chauffée		non	
(répéter si plusieurs unités)	..							

Consommation d'électricité auxiliaire				Type de contrôle de la puissance thermique (sélectionner un seul type)		
A la puissance thermique nominale	el max	0,015	kW	Un seul palier	oui	
A la puissance thermique minimale	el min	0,015	kW	Deux paliers	non	
En mode veille	el SB	(n.d)	kW	Modulant	non	
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente						
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	P pilot	(n.d)	kW			
Coordonnées de contact	SPLUS - 8 rue du Paquier - 21600 Longvic France 03 80 55 51 13 - info@splus.fr					
(*) NOx = oxydes d'azote						
(**) Pour les dispositifs de chauffage décentralisés à radiant lumineux, le rendement thermique pondéré est par défaut de 85.6%						

Référence(s) du modèle : RGI 128 S								
Type de chauffage : Radiant gaz								
Combustible	Combustible				Emissions dues au chauffage des locaux(*)			
					NOx			
Sélectionner le type de combustible	Gazeux	G20/G25/G31			18 mg/kWh à l'entrée(PCS)			
Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible privilégié uniquement								
Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité		Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique					Rendement utile(PCS)- Dispositifs de chauffage décentralisés à radiants uniquement (**)			
Puissance thermique nominale	Pnom	12,2	kW		Rendement utile à la puissance thermique nominale	ηth, nom	85,6	%
Puissance thermique minimale	Pmin	(n.d)	kW		Rendement utile à la puissance thermique minimale	ηth,min	(n.d)	%
Puissance thermique minimale (en pourcentage de la puissance thermique nominale)	..	(n.d)	%					
Puissance thermique nominale du système à tubes radiants (le cas échéant)	P système	(n.d)	kW					
Puissance thermique nominale de l'unité à tube radiant (le cas échéant)	P heater	(n.d)	kW		Rendement utile de l'unité à tube radiant à la puissance thermique minimale(le cas échéant)	ηi	(n.d)	%
(Répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	kW		(répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	%
Nombre d'unités à tube radiant identiques	n	(n.d)	(-)					
Facteur de rayonnement					Pertes de l'enveloppe			
Facteur de rayonnement à la puissance thermique nominale	RFnom	67	(-)		Classe de l'isolation de l'enveloppe	U	(n.d)	W/(m²K)
Facteur de rayonnement à la puissance thermique minimale	RFmin	(n.d)	(-)		Coefficient de pertes de l'enveloppe	F env	(n.d)	%
Facteur de rayonnement de l'unité à tube radiant à la puissance thermique nominale	RFi	(n.d)	(-)		Générateur de chaleur à installer en dehors de la zone chauffée		non	
(répéter si plusieurs unités)	..							

Consommation d'électricité auxiliaire				Type de contrôle de la puissance thermique (sélectionner un seul type)			
A la puissance thermique nominale	el max	0,015	kW		Un seul palier	oui	
A la puissance thermique minimale	el min	0,015	kW		Deux paliers	non	
En mode veille	el SB	(n.d)	kW		Modulant	non	
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente							
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	P pilot	(n.d)	kW				
Coordonnées de contact	SPLUS - 8 rue du Paquier - 21600 Longvic France 03 80 55 51 13 - info@splus.fr						
(*) NOx = oxydes d'azote							
(**) Pour les dispositifs de chauffage décentralisés à radiant lumineux, le rendement thermique pondéré est par défaut de 85.6%							

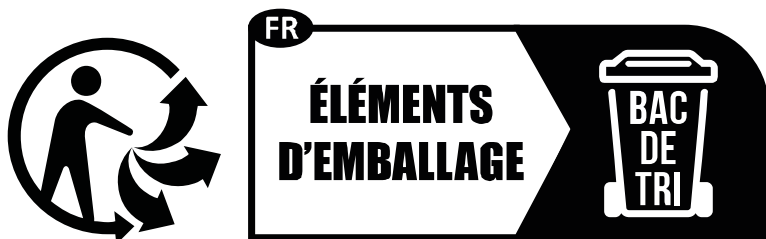
Référence(s) du modèle : RGI 195 S								
Type de chauffage : Radiant gaz								
Combustible	Combustible				Emissions dues au chauffage des locaux(*)			
					NOx			
Sélectionner le type de combustible	Gazeux	G20/G25/G31			18 mg/kWh à l'entrée(PCS)			
Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible privilégié uniquement								
Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité		Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique					Rendement utile(PCS)- Dispositifs de chauffage décentralisés à radiants uniquement (**)			
Puissance thermique nominale	Pnom	18,5	kW		Rendement utile à la puissance thermique nominale	ηth, nom	85,6	%
Puissance thermique minimale	Pmin	(n.d)	kW		Rendement utile à la puissance thermique minimale	ηth,min	(n.d)	%
Puissance thermique minimale (en pourcentage de la puissance thermique nominale)	..	(n.d)	%					
Puissance thermique nominale du système à tubes radiants (le cas échéant)	P système	(n.d)	kW					
Puissance thermique nominale de l'unité à tube radiant (le cas échéant)	P heater	(n,d)	kW		Rendement utile de l'unité à tube radiant à la puissance thermique minimale(le cas échéant)	ηi	(n.d)	%
(Répéter si plusieurs unités)	..	(n,d)	kW		(répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	%
Nombre d'unités à tube radiant identiques	n	(n.d)	(-)					
Facteur de rayonnement					Pertes de l'enveloppe			
Facteur de rayonnement à la puissance thermique nominale	RFnom	65	(-)		Classe de l'isolation de l'enveloppe	U	(n.d)	W/(m²K)
Facteur de rayonnement à la puissance thermique minimale	RFmin	(n.d)	(-)		Coefficient de pertes de l'enveloppe	F env	(n.d)	%
Facteur de rayonnement de l'unité à tube radiant à la puissance thermique nominale	RFi	(n.d)	(-)		Générateur de chaleur à installer en dehors de la zone chauffée		non	
(répéter si plusieurs unités)	..							

Consommation d'électricité auxiliaire				Type de contrôle de la puissance thermique (sélectionner un seul type)		
A la puissance thermique nominale	el max	0,015	kW	Un seul palier	oui	
A la puissance thermique minimale	el min	0,015	kW	Deux paliers	non	
En mode veille	el SB	(n.d)	kW	Modulant	non	
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente						
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	P pilot	(n.d)	kW			
Coordonnées de contact	SPLUS - 8 rue du Paquier - 21600 Longvic France 03 80 55 51 13 - info@splus.fr					
(*) NOx = oxydes d'azote						
(**) Pour les dispositifs de chauffage décentralisés à radiant lumineux, le rendement thermique pondéré est par défaut de 85.6%						

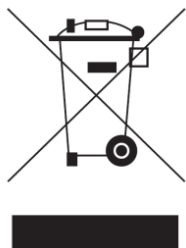
Référence(s) du modèle : RGI 257 S								
Type de chauffage : Radiant gaz								
Combustible	Combustible			Emissions dues au chauffage des locaux(*)				
				NOx				
Sélectionner le type de combustible	Gazeux	G20/G25/G31		18 mg/kWh à l'entrée(PCS)				
Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible privilégié uniquement								
Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité		Caractéristique	Symbole	Valeur	Unité
Puissance thermique					Rendement utile(PCS)- Dispositifs de chauffage décentralisés à radiants uniquement (**)			
Puissance thermique nominale	Pnom	24,4	kW		Rendement utile à la puissance thermique nominale	ηth, nom	85,6	%
Puissance thermique minimale	Pmin	(n.d)	kW		Rendement utile à la puissance thermique minimale	ηth,min	(n.d)	%
Puissance thermique minimale (en pourcentage de la puissance thermique nominale)	..	(n.d)	%					
Puissance thermique nominale du système à tubes radiants (le cas échéant)	P système	(n.d)	kW					
Puissance thermique nominale de l'unité à tube radiant (le cas échéant)	P heater	(n.d)	kW		Rendement utile de l'unité à tube radiant à la puissance thermique minimale(le cas échéant)	ηi	(n.d)	%
(Répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	kW		(répéter si plusieurs unités)	..	(n.d)	%
Nombre d'unités à tube radiant identiques	n	(n.d)	(-)					
Facteur de rayonnement					Pertes de l'enveloppe			
Facteur de rayonnement à la puissance thermique nominale	RFnom	65	(-)		Classe de l'isolation de l'enveloppe	U	(n.d)	W/(m²K)
Facteur de rayonnement à la puissance thermique minimale	RFmin	(n.d)	(-)		Coefficient de pertes de l'enveloppe	F env	(n.d)	%
Facteur de rayonnement de l'unité à tube radiant à la puissance thermique nominale	RFi	(n.d)	(-)		Générateur de chaleur à installer en dehors de la zone chauffée		non	
(répéter si plusieurs unités)	..							

Consommation d'électricité auxiliaire				Type de contrôle de la puissance thermique (sélectionner un seul type)		
A la puissance thermique nominale	el max	0,015	kW	Un seul palier	oui	
A la puissance thermique minimale	el min	0,015	kW	Deux paliers	non	
En mode veille	el SB	(n.d)	kW	Modulant	non	
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente						
Puissance électrique requise par la veilleuse permanente (le cas échéant)	P pilot	(n.d)	kW			
Coordonnées de contact	SPLUS - 8 rue du Paquier - 21600 Longvic France 03 80 55 51 13 - info@splus.fr					
(*) NOx = oxydes d'azote						
(**) Pour les dispositifs de chauffage décentralisés à radiant lumineux, le rendement thermique pondéré est par défaut de 85.6%						

Consignes pour le recyclage et l'environnement



Les emballages carton et plastique sont à recycler. Pour plus d'informations et pour les autres types d'emballages nous vous invitons à consulter le site www.consignesdetri.fr. Les consignes de tri peuvent être différentes d'une ville à l'autre.



La Directive Européenne 2012/19/EC sur les déchets des Equipements Electriques et Electroniques (RAEE), précise que les appareils domestiques usés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

■ Veuillez déposer votre appareil dans un service de ramassage spécialisé ou le donner au service d'évacuation des appareils usagés de votre commune. Veuillez respecter les réglementations en vigueur. En cas de doute, veuillez demander conseil à votre centre de gestion des déchets.

Cet appareil contient des composants électriques et/ou électroniques, il ne doit pas être considéré comme un déchet ménager. Veuillez au respect des normes et réglementations d'élimination des déchets en vigueur lors de son démantèlement.

DECLARATION DE CONFORMITE

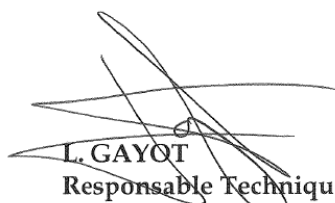
La Société **SMG SAS** – ZI de Longvic - 8, rue du Paquier – 21600 LONGVIC, déclare que les appareils suivants :

- ✧ Référence : RGIS
- ✧ Numéro de série : tous appareils fabriqués

commercialisés sous la **marque S.PLUS**, auxquels se rapporte cette déclaration sont conformes aux normes suivantes :

2009/142/CE « Appareils à gaz »
Catégorie II2Esi3P

Fait à Longvic, le 21 Décembre 2023



L. GAYOT
Responsable Technique